

# Évaluation périodique du programme de baccalauréat en criminologie

Faculté des sciences sociales

*Conseil universitaire du 26 septembre 2023*



UNIVERSITÉ  
LAVAL

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en criminologie (B.A.) est rattaché à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de travail social et de criminologie.

La criminologie est un domaine d'études multidisciplinaire qui conjugue notamment la psychologie, la sociologie et le droit pénal. Le baccalauréat en criminologie forme des spécialistes cliniques de la déviance judiciaire et des pratiques sociales qui s'y rapportent, capables de comprendre les comportements délictueux, d'évaluer les facteurs de risque et les besoins des personnes délinquantes ainsi que d'analyser les enjeux sociaux du contrôle de la criminalité. Le baccalauréat donne accès à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

Le baccalauréat en criminologie compte 90 crédits. À la session d'automne 2021, 304 personnes étaient inscrites au programme. Le programme fait ici l'objet d'une première évaluation périodique, après avoir été implanté en 2012.

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2021, quatre consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction du programme a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en février 2022. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université de Montréal et de l'Université d'Ottawa. Étant donné les consignes sanitaires en vigueur pendant la pandémie de COVID-19, les spécialistes ont participé à une visite virtuelle de l'Université Laval en mars 2022 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat en criminologie est pertinent et de qualité. En dix ans, le programme a atteint un degré de maturité remarquable, a contribué au développement de la criminologie dans l'Est du Québec et à la reconnaissance de la profession de criminologue. En synergie avec les autres programmes en relation d'aide au sein de la Faculté des sciences sociales, son orientation vers la justice sociale le démarque au sein de l'écosystème québécois. Le baccalauréat peut compter sur un corps professoral compétent et de qualité, dont la diversité et le pluralisme des expertises ainsi que la passion et l'engagement se traduisent par un programme cohérent, ouvert à la diversité des approches et un enseignement de qualité. Le programme se démarque également par le soutien apporté aux étudiantes et aux étudiants tout au long de leurs études, le bon climat d'études et la satisfaction des étudiantes et étudiants ainsi que des personnes diplômées à l'égard de la formation.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que le programme satisfait pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour l'améliorer. Il est important que les ressources professorales et administratives soient en nombre suffisant et que les membres du corps professoral et enseignant puissent se concerter pour assurer le développement du programme et du secteur de la criminologie. Plusieurs domaines importants doivent être mieux couverts au sein du programme, dont les questions ethnoculturelles, interculturelles, environnementales, de développement durable, de toxicomanie et de santé mentale, de manière à traiter une diversité de populations vulnérables. Dans une perspective d'équité envers les candidates et les candidats, les responsables du programme devront s'assurer de répartir les places à l'admission au prorata des catégories et établir des passerelles ou des ententes DEC-BAC en vue de reconnaître leurs acquis scolaires. Ils devront également porter une attention particulière au développement des compétences en intervention et à la diversité des milieux de stage.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

### PRINCIPALES FORCES

- La qualité et la compétence du corps professoral.
- La diversité et le pluralisme des expertises du corps professoral.
- La passion, l'engagement et la disponibilité du corps professoral.
- La contribution du programme au développement de la criminologie dans l'Est du Québec et à la reconnaissance de la profession de criminologue.
- L'orientation vers la justice sociale qui distingue le programme dans le réseau universitaire québécois.

---

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique d evaluation periodique des programmes de formation de l Université Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique%20d%20evaluation%20periodique%20des%20programmes%20de%20formation%20de%20l%20Universite%20Laval.pdf).

- Le développement exemplaire du programme depuis 10 ans permettant d'atteindre un degré remarquable de maturité.
- La synergie du programme avec les autres programmes en relation d'aide de la Faculté des sciences sociales.
- La cohérence et la structure du programme.
- Le pluralisme et la diversité des cours et des approches au sein du programme.
- La qualité de l'enseignement.
- L'accès à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ).
- L'employabilité des personnes diplômées et la satisfaction des employeurs à l'égard de la formation.
- Les activités d'accueil et l'information transmise aux étudiantes et aux étudiants.
- Le climat d'études.
- La satisfaction des étudiantes et étudiants ainsi que des personnes diplômées à l'égard de la formation.

## **RECOMMANDATIONS<sup>2</sup>**

- R1** Que l'on prenne soin de couvrir plusieurs domaines importants, dont les questions ethnoculturelles, environnementales, de toxicomanie et de santé mentale, de manière à traiter une diversité de populations vulnérables au sein du programme.
- R2** Que l'on établisse des passerelles ou des ententes DEC-BAC en vue de reconnaître les acquis scolaires des étudiantes et des étudiants.
- R3** Que les places à l'admission soient réparties au prorata des catégories de candidates et candidats.
- R4** Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiés aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.
- R5** Que les étudiantes et les étudiants soient bien conseillés pour leur choix de cours, de manière régulière.
- R6** Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes ainsi qu'administratives sont en nombre suffisant pour favoriser le développement du programme.
- R7** Que les membres du corps professoral et enseignant se concertent afin de poursuivre la bonification du programme et favoriser le développement du secteur de la criminologie.
- R8** Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.

## **SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on évalue la possibilité de modifier le processus de sélection des candidates et des candidats, en vue de diversifier l'effectif étudiant.
- S2** Que l'on poursuive les efforts afin de diversifier les milieux de stage.
- S3** Que l'on poursuive le développement des compétences en intervention chez les étudiantes et les étudiants.

---

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

**Évaluation périodique du programme de  
Baccalauréat en criminologie**

**PLAN D'ACTION DE LA DOYENNE  
de la Faculté des sciences sociales**

soumis à la  
vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes

12 septembre 2023



**UNIVERSITÉ  
LAVAL**

## 1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, la doyenne de la Faculté des sciences sociales a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

Le processus d'évaluation du baccalauréat en criminologie a débuté à l'hiver 2021. Le dossier d'autoévaluation a été soumis en février 2022 et la visite des spécialistes externes a eu lieu les 22 et 23 mars 2022. Le rapport synthèse d'évaluation du CIEP a par la suite été déposé en octobre 2022.

Dans son rapport synthèse d'évaluation, le CIEP juge que le programme de baccalauréat en criminologie est pertinent et de qualité. Il précise qu'en « dix ans, le programme a atteint un degré de maturité remarquable, a contribué au développement de la criminologie dans l'Est du Québec et à la reconnaissance de la profession de criminologue. » Les principales forces soulignées par le CIEP sont les suivantes :

- La qualité et la compétence du corps professoral;
- La diversité et le pluralisme des expertises du corps professoral;
- La passion, l'engagement et la disponibilité du corps professoral;
- La contribution du programme au développement de la criminologie dans l'Est du Québec et à la reconnaissance de la profession de criminologue;
- Le développement exemplaire du programme depuis 10 ans permettant d'atteindre un degré remarquable de maturité;
- La synergie du programme avec les autres programmes en relation d'aide de la Faculté des sciences sociales;
- La cohérence et la structure du programme;
- Le pluralisme et la diversité des cours et des approches au sein du programme;
- La qualité de l'enseignement;
- L'accès à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ);
- L'employabilité des personnes diplômées et la satisfaction des employeurs à l'égard de la formation;
- Les activités d'accueil et l'information transmise aux étudiantes et aux étudiants;
- Le climat d'études;
- La satisfaction des étudiantes et étudiants ainsi que des personnes diplômées à l'égard de la formation.

Le CIEP a par ailleurs formulé des recommandations et des suggestions dans le but d'améliorer le programme. Des actions sont proposées dans ce document pour donner suite à ces recommandations et suggestions.

## **2. Présentation de la discipline, du programme et des perspectives d'avenir**

Le programme de baccalauréat en criminologie a été implanté en 2012. Il s'agit donc de sa première évaluation périodique depuis sa création. Depuis la session d'automne 2023, ce programme est contingenté à 140 places. Deux places sont réservées aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires ayant à la fois le statut de résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuits. À partir de la session d'automne 2024, deux places seront également réservées aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en Techniques d'intervention en criminologie ayant une cote de rendement égale ou supérieure à 25 et au moins l'équivalent de deux années d'expérience dans le domaine de la criminologie (voir A-2.1).

Le baccalauréat en criminologie est rattaché à la Faculté des sciences sociales. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École de travail social et de criminologie (ÉTSC). La criminologie est un domaine d'études multidisciplinaire qui conjugue notamment la psychologie, la sociologie et le droit pénal. Elle permet de comprendre les comportements délictueux, d'évaluer les facteurs de risque et les besoins des clientèles judiciairisées, de leurs proches et des victimes d'actes criminels, ainsi que d'analyser les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime et les enjeux qui en découlent.

Ce programme propose une formation générale couvrant l'ensemble des champs de la discipline (ex. : prévalence, formes, prévention, facteurs explicatifs et conséquences du crime autant que la régulation sociale et institutionnelle de la réaction au crime). Il vise par ailleurs des domaines et des champs de recherche nouveaux et généralement peu explorés. Les étudiantes et les étudiants peuvent ainsi développer une expertise particulière sur, notamment, les modèles de justice et les pratiques alternatives, la réinsertion sociale, la question autochtone en milieu correctionnel, la radicalisation, l'intervention de crise, la délinquance sexuelle, les réseaux criminels, la criminalité économique et financière, la géocriminologie.

Ce baccalauréat forme des professionnelles et des professionnels qui seront en mesure d'évaluer les facteurs de risque et les besoins associés à la délinquance et à la récidive. La personne diplômée est capable d'analyser les enjeux du contrôle social, d'effectuer l'évaluation d'un contrevenant en vue d'éclairer le tribunal, de rédiger un plan d'intervention, d'en assurer le suivi et d'intervenir auprès des personnes contrevenantes, de leurs proches et des victimes et groupes criminels ou à risque de l'être. Elle développe ses connaissances sur divers phénomènes criminels tout en ayant une formation pratique dans le domaine de l'intervention. Ce programme permet d'acquérir les connaissances, les habiletés et les compétences nécessaires pour l'étude de l'accomplissement, du contexte et des conséquences du crime et du délit. Le métier de criminologue est celui d'une intervenante ou d'un intervenant spécialisé dans la déviance criminalisée et les pratiques sociales, judiciaires et pénales qui s'y rapportent. La diplômée et le diplômé du baccalauréat en criminologie peut occuper un emploi à titre, notamment, d'agent de libération conditionnelle, d'agent de probation, d'agent de programmes correctionnels et de criminologue clinicien. À la fin du programme, la diplômée et le diplômé du baccalauréat en criminologie sont donc à même d'intervenir dans différents domaines tels que la probation et les libérations conditionnelles, de même que dans différents milieux, dont les établissements de détention, les centres résidentiels communautaires, les organismes d'aide aux victimes, les centres jeunesse et les centres de thérapie pour la toxicomanie. Par ailleurs, ce programme mène aussi à plusieurs programmes d'études aux cycles supérieurs, notamment en criminologie et, avec une scolarité complémentaire, en travail social, en sociologie ou en psychoéducation.

La réussite du baccalauréat en criminologie donne accès au titre réservé de criminologue (crim.) délivré par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ).

### 3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont les suivantes :

**R1 - Que l'on prenne soin de couvrir plusieurs domaines importants, dont les questions ethnoculturelles, environnementales, de toxicomanie et de santé mentale, de manière à traiter une diversité de populations vulnérables au sein du programme.**

#### A- 1.1. S'assurer de couvrir les domaines importants en criminologie.

En septembre 2022, l'ÉTSC a déposé et adopté à l'unité de rattachement son Plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche, qui couvre la période 2022-2026. Ce plan a notamment pour objectif de s'assurer que l'École couvre les secteurs importants et en émergence, et que les engagements seront faits en conséquence au cours des prochaines années. Il prend en considération les différentes obligations de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) en matière de formation, la primauté à la qualité de la formation de base à l'intervention, les nouveaux enjeux sociétaux, la croissance de l'effectif étudiant, ainsi que les enjeux qui émergent de la présente évaluation périodique.

Dans ce plan de déploiement, il est précisé que les prochains domaines prioritaires à pourvoir en criminologie sont, notamment :

- Criminologie et contextes ethnoculturels;
- Populations vulnérables et à risque de criminalisation.

Certains de ces domaines s'inscrivent dans la lignée de la recommandation du CIEP. Ces nouveaux postes permettront donc de couvrir plusieurs domaines recommandés et de traiter d'une plus grande diversité de populations vulnérables. Par ailleurs, une professeure dont le domaine d'expertise est la criminalité économique et financière s'est jointe à l'équipe professorale depuis l'évaluation du programme. Un poste en formation pratique et intervention criminologique est aussi ouvert, au moment d'écrire ce plan d'action, ce qui permettra de bonifier et de diversifier l'offre de cours et de formation pratique (voir S3).

Les cours CRI-2003 *Crimes et troubles mentaux* et CRI-2121 *Évaluation et intervention criminologiques auprès des jeunes* ont été ajoutés dans les dernières années, en réponse à certaines lacunes du programme sur ces thèmes. Il faut par ailleurs rappeler qu'un cours abordant les enjeux ethnoculturels est déjà présent au sein du programme, soit CRI-2116 *Justice pénale et communautés ethnoculturelles*. Toutefois, en raison du nombre limité d'enseignantes et d'enseignants contribuant au programme, ce cours n'a pas encore été offert. L'ouverture d'un poste dans ce domaine, dans les prochaines années, devrait donc permettre la mise à l'horaire de ce cours. Finalement, un nouveau cours de formation pratique portant sur les pratiques et interventions en situation de crise sera mis en place dans la prochaine année. Ce cours viendra bonifier l'offre de cours traitant notamment des enjeux de toxicomanie et de santé mentale; ces cours sur ces enjeux particuliers sont CRI-2117 *Drogues, dépendances et criminalité*, CRI-2118 *Dépendances et réseau social*<sup>1</sup> et CRI-2003 *Crimes et troubles mentaux*.

#### Résultats escomptés

- Mieux former les étudiantes et étudiants aux questions ethnoculturelles, notamment, afin qu'ils soient en mesure de composer avec une variété de populations vulnérables.

---

<sup>1</sup> Ce cours a été ajouté à l'offre de cours en 2014, mais n'a pas été mis à l'horaire dans les dernières années, par manque de ressources professorales pour l'enseigner.

- Diversifier et enrichir l'offre de cours en fonction des recommandations émises, en tenant compte des obligations de l'OPCQ.

## **R2 - Que l'on établisse des passerelles ou des ententes DEC-BAC en vue de reconnaître les acquis scolaires des étudiantes et des étudiants.**

### **A- 2.1. Établir des passerelles avec des programmes techniques collégiaux.**

Des démarches sont en cours afin d'établir des passerelles pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en Techniques d'intervention en criminologie. Aussi, à la séance du conseil facultaire du 15 mai 2023, une proposition a été adoptée à l'effet de réserver deux places aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en Techniques d'intervention en criminologie ayant une cote de rendement égale ou supérieure à 25 et au moins l'équivalent de deux années d'expérience dans le domaine de la criminologie. Ces places réservées seront effectives à partir de la session d'automne 2024.

La direction de programme poursuivra ses démarches en vue d'établir d'autres passerelles avec des diplômes d'études collégiales pertinents au domaine, notamment les programmes en Techniques policières et en Techniques juridiques.

#### *Résultats escomptés*

- Reconnaître les acquis des étudiantes et des étudiants provenant de certains programmes collégiaux et, par le fait même, réduire certaines redondances.
- Favoriser l'accélération des études pour certaines étudiantes et certains étudiants.

## **R3 - Que les places à l'admission soient réparties au prorata des catégories de candidates et candidats.**

### **A- 3.1. S'assurer de répartir les places disponibles dans le programme au prorata des demandes d'admission.**

Chaque année, le Conseil universitaire adopte une résolution relative au contingentement de programmes, aux critères de sélection et aux modalités d'admission. Dans cette résolution, il est notamment précisé que les « facultés concernées doivent répartir les places disponibles dans le programme visé au prorata des demandes d'admission enregistrées l'année en cours pour les candidatures collégiennes (détentrices et détenteurs d'un DEC ou l'équivalent), les candidatures universitaires et les candidatures adultes ».

Or, la présente évaluation a permis de constater que les offres d'admission faites aux candidatures collégiennes ne reflètent pas tout à fait le pourcentage des demandes d'admission de ce groupe. La direction de programme et les membres du comité d'admission s'assureront donc, dès l'automne 2023, que la gestion des études répartisse bien les places disponibles pour ces candidates et candidats au prorata des demandes d'admission.

#### *Résultat escompté*

- S'assurer que l'effectif étudiant au programme reflète davantage l'état de la demande.



**R4 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiés aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.**

**A- 4.1. S'informer sur les objectifs de développement durable de l'ONU et les arrimages avec le programme de baccalauréat en criminologie.**

La direction de programme, en collaboration avec un conseiller en développement des affaires et de la formation du Vice-rectorat aux affaires internationales et au développement durable, a pour objectif de voir les arrimages entre les objectifs de développement durable de l'ONU et la criminologie. La direction de programme partagera par la suite une liste d'actions en développement durable pour le baccalauréat en criminologie au corps professoral et enseignant (voir A-4.2), et ce, dans le but de favoriser l'intégration des notions de développement durable au sein des cours du programme.

**A- 4.2. Sensibiliser les enseignantes et les enseignants responsables des cours obligatoires à l'importance d'aborder, dans leurs cours, les questions interculturelles et internationales, ainsi que les enjeux liés au développement durable, et les inciter à les intégrer explicitement dans leurs plans de cours.**

À partir de l'automne 2023, la direction de programme sollicitera l'échange et la concertation entre les membres du corps professoral quant à la façon concrète d'intégrer les notions de développement durable dans leurs cours et au sein du baccalauréat en criminologie. La direction de programme sensibilisera par la suite les enseignantes et les enseignants responsables des cours obligatoires à l'importance d'aborder, dans leurs cours, les questions interculturelles et internationales, ainsi que les enjeux liés au développement durable. Les enseignantes et les enseignants seront invités à intégrer explicitement ces questions et enjeux dans leurs plans de cours et dans leurs objectifs de cours. La direction de programme fera un suivi auprès d'eux afin de poursuivre en continu cette action de sensibilisation. En collaboration avec le CSTIP<sup>2</sup>, la direction d'unité et la direction de programme veilleront à ce qu'une section « Développement durable », dans laquelle les enseignantes et enseignants pourront explicitement présenter les liens entre la matière du cours et les objectifs de développement durable de l'ONU, soit ajoutée au gabarit de plan de cours de l'ÉTSC, à partir de septembre 2024.

**A- 4.3. Développer des ententes dans le cadre d'un Profil international.**

La direction de programme, de concert avec le Comité des ententes internationales de l'ÉTSC, a amorcé un travail qui se poursuivra au cours de la prochaine année, afin d'évaluer la faisabilité de développer des ententes avec d'autres universités dans le cadre d'un Profil international. Le développement de ces ententes est toutefois réduit et circonscrit par les exigences de formation importantes de l'OPCQ (60 crédits obligatoires/exigés sur un total de 90 crédits). Il s'agit d'un élément important dont nous devons tenir compte lorsque nous proposons des sessions de cours ou de stages à l'étranger.

*Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions*

- Appliquer l'article 2.11 C du Règlement des études afin de s'assurer que l'ensemble des étudiantes et des étudiants sont initiés aux questions interculturelles et aux enjeux liés au développement durable.
- Initier les étudiantes et les étudiants aux questions interculturelles et internationales, en vue d'un usage diversifié de leurs connaissances, et aux dimensions éthiques et déontologiques afin d'évaluer les conséquences sociales de leur action.
- Développer chez les étudiantes et les étudiants une conscientisation à leur environnement et aux dimensions déontologiques et ethnoculturelles liées à la pratique de la criminologie.

---

<sup>2</sup> Centre de services en technologies de l'information et en pédagogie.

## **R5 - Que les étudiantes et les étudiants soient bien conseillés pour leur choix de cours, de manière régulière.**

### **A- 5.1. Élaborer un guide de choix de cours pour les étudiantes et les étudiants.**

La direction de programme, accompagnée de la conseillère à la gestion des études attirée au programme, travaillent actuellement à la création d'un guide de choix de cours. Ce guide permettra aux étudiantes et aux étudiants de mieux comprendre la logique interne du programme, l'arrimage des cours avec les objectifs du programme, ainsi que les compétences développées dans chacun des cours. Ce guide leur permettra également de faire un choix de cours plus éclairé en fonction de leurs intérêts et de leurs visées professionnelles et de stage (ex. : travailler comme intervenante ou intervenant auprès des jeunes, faire de l'évaluation du risque en milieu carcéral, de la surveillance communautaire ou de la réinsertion sociale).

Ce guide, disponible à partir de l'hiver 2024, sera transmis aux étudiantes et aux étudiants du programme lors de la deuxième rencontre d'information (voir A-5.2). Il sera également possible de le consulter à partir du site de programme (monPortail).

### **A- 5.2. Organiser une deuxième rencontre d'information au début de la deuxième session d'études.**

Une rencontre d'accueil et d'information a lieu en septembre de chaque année, afin de transmettre de l'information pertinente aux étudiantes et aux étudiants nouvellement admis dans le programme, de leur indiquer et présenter les personnes-ressources et de favoriser d'entrée de jeu leur appartenance au programme et à la discipline qu'ils ont choisie. La présentation PowerPoint de la rencontre et tous les documents en support sont ensuite transmis aux étudiantes et aux étudiants. Ces derniers reçoivent également un document dans lequel sont présentées les réponses à plusieurs questions communément posées par les étudiantes et les étudiants nouvellement admis (de type « questions-réponses »).

À partir de l'hiver 2024, la direction de programme organisera aussi annuellement une deuxième rencontre d'information qui aura lieu au début de la deuxième session d'études, afin de présenter plus en détail certains aspects du programme qui ne peuvent pas être abordés lors de la rencontre d'accueil déjà bien remplie. Lors de cette rencontre, le nouveau guide de choix de cours (voir A-5.1) sera également distribué aux étudiantes et aux étudiants. Cette rencontre permettra de mieux faire connaître le programme aux étudiantes et aux étudiants nouvellement admis, ainsi que les corps professoral et enseignant en criminologie. Elle permettra aussi de renforcer les liens entre la direction de programme, les étudiantes et les étudiants, l'association étudiante, ainsi que les professeures et professeurs et chargées d'enseignement.

### **A- 5.3. Organiser une séance de questions-réponses avant chaque période de choix de cours.**

À partir de l'hiver 2024, des séances d'information seront organisées par la direction de programme et la conseillère à la gestion des études, lors de la semaine précédant le début de la période de choix de cours au programme de baccalauréat. Ces séances permettront aux étudiantes et aux étudiants de poser leurs questions en lien avec les différents cours offerts, de préciser certains éléments particuliers, et de mieux les orienter dans leur choix de cours. Idéalement, une étudiante ou un étudiant plus avancé dans son programme (ex. : en troisième année d'études) sera aussi présent lors de cette séance afin de répondre aux questions des étudiantes et étudiants et de partager son expérience.

### **A- 5.4. Rappeler aux étudiantes et étudiants le rôle de la conseillère et de l'agente à la gestion des études.**

Lors des journées d'accueil et d'information (voir A-5.2 et A-5.3), de même que de façon régulière pendant leurs études, la direction de programme rappellera aux étudiantes et aux étudiants le rôle de la conseillère et de l'agente à la gestion des études qui sont disponibles pour les aider dans leur choix de cours et dans la planification de leur cheminement.

En plus de l'information présentée lors des séances d'accueil et d'information, les étudiantes et les étudiants nouvellement admis recevront un graphique synthétisant visuellement les tâches de la conseillère et de l'agente à la gestion des études, ce qui leur permettra de savoir qui contacter en fonction de leur besoin.

*Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions*

- Améliorer le soutien pour effectuer le choix de cours.
- Responsabiliser les étudiantes et les étudiants dans la planification de leur cheminement et de leur choix de cours.
- Augmenter la compréhension des étudiantes et des étudiants quant à la logique interne et à la structure de leur programme.
- Augmenter la satisfaction des étudiantes et des étudiants.
- Renforcer les liens entre la direction de programme, les étudiantes et les étudiants, l'association étudiante, ainsi que les professeures et professeurs et les chargées d'enseignement.

**R6 - Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes ainsi qu'administratives sont en nombre suffisant pour favoriser le développement du programme.**

**A- 6.1. S'assurer de dédier un nombre suffisant de professeures et professeurs aux programmes en criminologie.**

Dans son rapport synthèse d'évaluation, le CIEP juge important que le baccalauréat en criminologie puisse avoir des ressources professorales suffisantes pour favoriser le développement et la pérennité de la formation.

À ce sujet, précisons qu'au cours des dix dernières années, le nombre de professeures et professeurs en criminologie n'a cessé d'augmenter, passant de 7 en 2012 à 13 en 2022. Un poste est à pourvoir pour l'automne 2023, ce qui portera à 14 le nombre de professeures et professeurs. Au moment d'accueillir la première cohorte d'étudiantes et d'étudiants au doctorat en criminologie<sup>3</sup>, il est prévu d'embaucher une ressource professorale supplémentaire, pour un total de 15 professeures et professeurs de carrière. De plus, dans les trois années suivant l'ouverture du programme, l'ÉTSC procédera à l'embauche de deux autres professeures ou professeurs. Le nombre total de ces derniers s'élèvera donc à 17.

La Faculté des sciences sociales travaillera de concert avec la direction de l'ÉTSC pour la mise en œuvre du plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche (déposé en septembre 2022; voir recommandation 1) et afin de s'assurer que les ressources professorales et enseignantes sont en nombre suffisant pour répondre aux recommandations formulées.

**A- 6.2. Maintenir la qualité du soutien administratif disponible pour le corps professoral et enseignant.**

Le programme de baccalauréat en criminologie peut compter sur un nombre important de ressources administratives. Par exemple, la Faculté des sciences sociales met à la disposition de l'ÉTSC une conseillère et une agente de gestion des études dédiées aux programmes de criminologie et, au besoin, trois conseillères en développement de la recherche, deux agentes de recherche et de planification et une

---

<sup>3</sup> Ce programme est en cours d'élaboration. Il a reçu l'autorisation de la ministre un avis favorable de la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

responsable de promotion et d'information. L'ÉTSC compte également un coordonnateur à l'administration, ainsi que cinq secrétaires, dont une secrétaire attitrée aux stages en criminologie. Dans l'état actuel, l'ensemble de ces ressources administratives permettent à l'ÉTSC d'assurer la qualité et le développement du programme de baccalauréat en criminologie.

*Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions*

- Favoriser le développement du programme.
- Supporter la croissance continue du programme.

## **R7 - Que les membres du corps professoral et enseignant se concertent afin de poursuivre la bonification du programme et favoriser le développement du secteur de la criminologie.**

Avec le corps professoral et enseignant en constante augmentation, force est de constater que des actions devront être mises en place afin d'améliorer la mise en commun et la concertation des enseignantes et enseignants du programme.

### **A- 7.1. Organiser des rencontres regroupant le corps professoral et enseignant du programme.**

Il apparaît de plus en plus nécessaire de tenir des rencontres regroupant les membres du corps professoral et enseignant du programme, et ce, minimalement deux fois par année (de préférence avant la session d'automne et la session d'hiver), afin de transmettre certaines informations pertinentes sur le programme (ex. : modifications, chantiers à venir), de faciliter les échanges sur des enjeux propres aux programmes de criminologie et la mise en commun des cours. Ceci permettra aux professeures et aux professeurs, ainsi qu'aux chargées d'enseignement d'avoir une meilleure idée du programme dans son ensemble, de l'interconnectivité et de la spécificité des cours qui le composent, ainsi que du contenu des cours dont chaque collègue est responsable. Cela favorisera aussi le développement du programme et de la criminologie, ainsi qu'une meilleure synergie entre les membres. Une première rencontre annuelle a eu lieu en juin 2023.

### **A- 7.2. Créer des tableaux de correspondance entre les cours du programme, les objectifs du programme et les compétences à développer selon les exigences de formation de l'OPCQ.**

Au cours des dernières semaines, la direction de programme a procédé à la création de tableaux synthèses permettant de voir les correspondances entre, d'une part, les cours et les quatre objectifs du programme et, d'autre part, les cours et les compétences à développer selon les exigences de formation de l'OPCQ. Étant les experts du contenu de leurs cours, les membres du corps professoral et enseignant de criminologie ont été sollicités afin de remplir ces tableaux de concordance. Ces tableaux, qui seront maintenus à jour, permettront d'avoir une meilleure vue globale du programme, d'identifier les forces et lacunes de celui-ci dans le but de poursuivre sa bonification, ainsi que de favoriser le développement du secteur de la criminologie à l'Université Laval. Ces tableaux seront également bonifiés, dans les prochains mois, afin d'identifier les cours, au sein du programme, abordant les questions interculturelles et internationales, ainsi que les enjeux de développement durable (voir R4). La version finale de ces tableaux sera par la suite distribuée aux corps professoral et enseignant de criminologie.

### **A- 7.3. Faciliter la connaissance et la compréhension globale du programme chez le corps professoral et enseignant.**

Il y a quelques années, des affiches (de type « napperons ») ont été créées afin de répertorier les cours du baccalauréat en criminologie par code de couleur et selon les différentes règles du programme (ex. : cours obligatoires en bleu; cours de formation pratique de Règle 1 en jaune), et de présenter le cheminement recommandé au programme.

La direction d'unité et la direction de programme ont toujours une copie, plastifiée et à jour, de ces affiches. Afin de faciliter la connaissance et la compréhension globale du programme, chaque membre du corps professoral et enseignant en criminologie recevra, dès l'automne 2023, une copie plastifiée de ces affiches.

#### **A- 7.4. Répertoire des pratiques en matière de plans-cadres à l'Université Laval.**

La direction de l'ÉTSC et la direction de programme ont comme projet de créer des plans-cadres qui permettront de mieux situer chacun des cours par rapport aux objectifs du baccalauréat en criminologie (en lien avec les tableaux synthèses dont il est fait mention à l'action 7.2), ainsi que leur place respective dans le continuum des apprentissages et des compétences à développer, et ce, en tenant compte des exigences de formation de l'OPCQ.

À partir de septembre 2023, la direction de l'ÉTSC et la direction de programme, en collaboration avec le personnel de la gestion des études, s'exerceront à répertorier les pratiques en matière de plans-cadres à l'Université Laval et à mieux connaître le cadre réglementaire qui les sous-tend. Par la suite, ces personnes s'attarderont à identifier les bonnes pratiques et procédures de mise en place en matière de plans-cadres. Ces étapes permettront d'entamer la mise en place de ces plans-cadres au sein du programme de la façon la plus efficace et judicieuse qui soit.

#### *Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions*

- Favoriser la concertation entre les enseignantes et les enseignants du programme sur une base bisannuelle.
- Renforcer la cohérence et la logique interne du programme.
- Renforcer l'arrimage entre les cours, les objectifs du programme et les compétences à développer chez les futures et futurs criminologues.
- Avoir une meilleure vue d'ensemble du programme.
- Mutualiser les connaissances qui sont enseignées dans chacun des cours.
- Favoriser une vision et une connaissance globale du programme chez les enseignantes et les enseignants, ainsi qu'une meilleure compréhension de l'arrimage des cours.

### **R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.**

#### **A- 8.1. Respecter le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.**

À partir de septembre 2023, le comité de programme s'assurera de respecter le Règlement des études (article 1.35). Le comité sera composé de la directrice du programme, de deux professeures ou professeurs, d'une chargée d'enseignement (sans droit de vote) et de deux étudiantes ou étudiants.

## 4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

### **S1- Que l'on évalue la possibilité de modifier le processus de sélection des candidates et des candidats, en vue de diversifier l'effectif étudiant.**

La direction de programme est d'avis qu'il est important d'explorer la possibilité d'utiliser d'autres critères d'admission que ceux fondés sur la réussite scolaire. Elle rappelle que deux places sont réservées aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires ayant à la fois le statut de résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuits. De plus, à partir de la session d'automne 2024, deux places seront également réservées aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en Techniques d'intervention en criminologie ayant une cote de rendement égale ou supérieure à 25 et au moins l'équivalent de deux années d'expérience dans le domaine de la criminologie (voir A-2.1). Néanmoins, la direction de programme souhaite mettre en place les actions suivantes en vue de diversifier l'effectif étudiant.

#### **AS-1.1. S'informer sur les processus de sélection existants.**

Dès septembre 2023, la direction de programme, en collaboration avec la conseillère à la gestion des études et le Vice-décanat aux études de la Faculté des sciences sociales, fera des démarches afin de s'informer sur les processus de sélection existants dans les autres programmes contingentés de l'Université Laval ou dans les autres programmes de criminologie offerts au Canada, et ce, dans un souci d'amélioration continue de notre processus d'admission.

#### **AS-1.2. Établir le portrait actuel, en matière de diversité, des étudiantes et des étudiants admis au programme.**

Au courant de l'hiver 2024, la direction de programme, en collaboration avec la conseillère à la gestion des études, entamera des procédures afin d'établir le portrait actuel, en matière de diversité, des étudiantes et des étudiants admis au programme. À la suite de cette étude, la direction de programme pourra voir les avenues et recommandations possibles afin de diversifier l'effectif étudiant.

#### **AS-1.3. Revoir les stratégies de recrutement en vue de diversifier l'effectif étudiant.**

La direction de programme amorcera, dès l'automne 2023, en collaboration avec la responsable de promotion et d'information sur les études et la conseillère à la gestion des études, une réflexion afin d'identifier des pistes de solution en vue de diversifier l'effectif étudiant au sein du programme, dont notamment la création de passerelles avec des cégeps offrant des diplômes d'études collégiales pertinents au domaine (ex. : Techniques policières). Une démarche de sensibilisation auprès des conseillères et des conseillers en orientation pourrait aussi aider en ce sens.

#### *Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions*

- Mieux connaître le profil des étudiantes et des étudiants qui sont acceptés et qui cheminent dans le programme.
- Connaître les processus de sélection existants à l'Université Laval et dans les autres programmes de criminologie au Canada.
- Améliorer le processus d'admission.
- Diversifier l'effectif étudiant.

## **S2- Que l'on poursuive les efforts afin de diversifier les milieux de stage.**

La criminologie est une discipline en développement et à faire connaître dans la grande région de Québec. Contrairement à la situation observée dans la grande région de Montréal, où la criminologie y est bien présente depuis les années 1970, la majorité des emplois plus typiquement associés à la criminologie dans la grande région de Québec était occupée par des personnes généralement issues d'une formation en travail social, et ce, avant l'arrivée du programme de criminologie à l'Université Laval. La place de la criminologie est donc encore à faire, bien qu'elle fasse l'objet d'une plus grande visibilité et reconnaissance au sein des milieux.

L'arrivée en 2020-2021 d'une chargée d'enseignement responsable de la formation pratique a sans contredit un effet positif sur le développement et la diversité des milieux de stage. Avant de se joindre au corps professoral et enseignant en criminologie, cette chargée d'enseignement travaillait comme intervenante. Elle est donc arrivée avec un carnet d'adresses bien développé et une connaissance approfondie des réalités du milieu pratique. D'ailleurs, l'offre de milieux de stage s'est grandement diversifiée et bonifiée au cours des dernières années. Néanmoins, la direction de programme souhaite mettre en place les actions suivantes en vue de poursuivre les efforts visant à diversifier les milieux de stage.

### **AS-2.1. Ajouter des ressources dédiées à la bonification des milieux de stage.**

Dès septembre 2023, une chargée d'enseignement se joindra à la responsable de la formation pratique en criminologie, afin de l'épauler dans la bonification et la diversification des milieux de stage. Cette chargée d'enseignement, qui agit aussi en tant que Présidente de l'OPCQ, permettra certainement de continuer à consolider nos efforts de diversification des milieux.

### **AS-2.2. Organiser des rencontres avec les milieux plus difficilement accessibles.**

Dès l'automne 2023, la direction de programme (et à quelques reprises, la direction de l'ÉTSC) accompagnera l'équipe de la formation pratique en criminologie lors de rencontres avec des milieux plus difficilement accessibles pour les étudiantes et les étudiants en stage. En particulier, les stages en milieux correctionnels dans la grande région de Québec sont très rares et souvent réservés à des étudiantes et des étudiants travaillant déjà au sein de ce milieu pendant leurs études de baccalauréat. Des rencontres seront donc planifiées afin de rencontrer ces milieux pour comprendre les obstacles qui ne leur permettent pas d'offrir de places de stage et voir les voies de passage possible afin d'ouvrir ces milieux aux étudiantes et aux étudiants de nos programmes.

### **AS-2.3. Maintenir l'offre de milieux de stage dans l'Est du Québec.**

En raison de la pénurie de main-d'œuvre, et coïncidant avec l'arrivée de la nouvelle responsable de la formation pratique et la pandémie mondiale, beaucoup de stages se sont développés dans la région de Québec, au détriment de stages en régions éloignées. Or, le baccalauréat en criminologie de l'Université Laval mise beaucoup sur la richesse découlant de stages effectués en région. D'ailleurs, jusqu'à tout récemment, près de 65 % des stages offerts avaient lieu dans l'Est du Québec. Fort de cette distinction, les prochaines années serviront non seulement à diversifier et bonifier les milieux de stages, mais aussi à maintenir l'offre et la diversité de stages dans l'Est du Québec et, par le fait même, les collaborations établies avec les milieux de ces régions au fil des années. D'ailleurs, mentionnons à ce sujet que le nouveau programme de soutien financier à la réalisation de stage en région dans le réseau de la santé et des services sociaux en région permettra de couvrir certaines dépenses courantes assumées par les étudiantes et les étudiants qui effectuent un stage à plus de 50 KM de leur faculté d'attache.

*Résultats escomptés pour l'ensemble de ces actions*

- Augmenter le nombre de places de stage offert aux étudiantes et aux étudiants du programme.

- Diversifier les milieux de stages offerts aux étudiantes et aux étudiants.
- Offrir une meilleure représentation des clientèles abordées dans le programme.
- Augmenter les expériences de stage possibles et le développement des compétences s’y rattachant.
- Maintenir l’offre et la diversité de stages dans l’Est du Québec.

### **S3- Que l’on poursuive le développement des compétences en intervention chez les étudiantes et les étudiants.**

#### **AS-3.1. Bonifier et diversifier les méthodes d’évaluation, particulièrement l’évaluation des habiletés de communication orale.**

Lors des rencontres bisannuelles prévues avec le corps professoral et enseignant (voir R7), la direction de programme veillera à sensibiliser les enseignantes et les enseignants à l’importance de diversifier les méthodes d’évaluation dans le cadre de leurs cours. Plus particulièrement, les enseignantes et enseignants seront invités à intégrer à leurs cours la réalisation de présentations orales ou de capsules enregistrées afin de mieux développer les habiletés liées à la communication orale des étudiantes et des étudiants du programme, et ce, dans une perspective de progression des apprentissages tout au long du baccalauréat. Il s’agit d’ailleurs là d’un des quatre objectifs du programme. Ceci pourrait aussi contribuer à favoriser le développement des compétences en intervention chez les étudiantes et les étudiants.

#### **AS-3.2. Bonifier et diversifier les activités d’apprentissage dans les cours.**

Les rencontres bisannuelles du corps professoral et enseignant (voir R7) permettront de sensibiliser les professeures et professeurs à l’importance d’accroître et de diversifier les activités d’apprentissage expérientiel dans le cadre de leurs cours, particulièrement ceux axés sur la formation pratique (règle 1), et ce, de façon continue dès le début du programme.

Il est important de noter que le cours CRI-2004 *Milieux institutionnels et communautaires* permet à cet effet d’exposer les étudiantes et les étudiants du programme à un apprentissage expérientiel hâtif, en leur offrant la possibilité de visiter un milieu carcéral, et ce, dès la deuxième session de leur programme. De la même façon, ce cours oblige les étudiantes et les étudiants à effectuer, en équipe, une visite d’un milieu de travail/stage potentiel, à rencontrer et interviewer une professionnelle ou un professionnel qui y travaille et à réfléchir sur la place du criminologue dans ce milieu. Les étudiantes et les étudiants doivent ensuite, en équipe, présenter oralement leur milieu et faire état de la place et du rôle du criminologue dans celui-ci aux autres étudiantes et étudiants du cours. Ce cours sera présenté en exemple au corps professoral et enseignant du programme afin de les sensibiliser à intégrer ce genre d’apprentissage expérientiel dans leurs cours.

Finalement, il est aussi bon de noter que, depuis plus de trois ans, l’ÉTSC travaille activement au développement et à la mise en place d’un Laboratoire d’enseignement de l’intervention en travail social et en criminologie. Ce laboratoire permettra aux étudiantes et aux étudiants de mettre en pratique les techniques et approches d’intervention en travail social et en criminologie par des exercices de simulations de situations d’intervention. Grâce à l’utilisation du miroir sans tain et d’un système numérique de retransmission, un apprentissage par observation directe et un retour en groupe sur les interventions pratiques en travail social et en criminologie seront possibles.

#### *Résultats escomptés pour l’ensemble de ces actions*

- S’assurer que les étudiantes et les étudiants développent des compétences en intervention.
- Mieux informer les enseignantes et les enseignants des différentes méthodes d’évaluation.



- Mieux développer les habiletés liées à la communication orale des étudiantes et des étudiants du programme.
- Bonifier les activités d'apprentissage expérientiel dans le cadre des cours.

## 5. Échéancier

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
<b>R1 - Que l'on prenne soin de couvrir plusieurs domaines importants, dont les questions ethnoculturelles, environnementales, de toxicomanie et de santé mentale, de manière à traiter une diversité de populations vulnérables au sein du programme.</b>						
A-1.1.	S'assurer de couvrir les domaines importants en criminologie.	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R2 - Que l'on établisse des passerelles ou des ententes DEC-BAC en vue de reconnaître les acquis scolaires des étudiantes et des étudiants.</b>						
A-2.1.	Établir des passerelles avec des programmes techniques collégiaux.	A-2024 En continu	Direction de programme Comité de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R3 - Que les places à l'admission soient réparties au prorata des catégories de candidates et candidats.</b>						
A-3.1.	S'assurer de répartir les places disponibles dans le programme au prorata des demandes d'admission.	A-2023 En continu	Direction de programme Comité d'admission Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R4 - Que l'on s'assure qu'au terme de leur formation, tous les étudiants et étudiantes du baccalauréat ont été adéquatement initiés aux questions interculturelles et internationales et aux enjeux du développement durable.</b>						
A-4.1.	S'informer sur les objectifs de développement durable de l'ONU et les arrimages avec le programme de baccalauréat en criminologie.	É-2023 et A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.2.	Sensibiliser les enseignantes et les enseignants responsables des cours obligatoires à l'importance d'aborder, dans leurs cours, les questions interculturelles et internationales, ainsi que les enjeux liés au développement durable, et les inciter à les intégrer explicitement dans leurs plans de cours.	A-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-4.3.	Développer des ententes dans le cadre d'un Profil international.	A-2024 En continu	Direction de programme Comité des ententes internationales			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R5 - Que les étudiantes et les étudiants soient bien conseillés pour leur choix de cours, de manière régulière.</b>						
A-5.1.	Élaborer un guide de choix de cours pour les étudiantes et les étudiants.	H-2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
			Conseillère à la gestion des études			
A-5.2.	Organiser une deuxième rencontre d'information au début de la deuxième session d'études.	H-2024	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.3.	Organiser une séance de questions-réponses avant chaque période de choix de cours.	H-2024	Direction de programme Personnel à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-5.4.	Rappeler aux étudiantes et étudiants le rôle de la conseillère et de l'agente à la gestion des études.	A-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R6 - Que l'on s'assure que les ressources professorales et enseignantes ainsi qu'administratives sont en nombre suffisant pour favoriser le développement du programme.</b>						
A-6.1.	S'assurer de dédier un nombre suffisant de professeures et professeurs aux programmes en criminologie.	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-6.2.	Maintenir la qualité du soutien administratif disponible pour le corps professoral et enseignant.	En continu	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R7 - Que les membres du corps professoral et enseignant se concertent afin de poursuivre la bonification du programme et favoriser le développement du secteur de la criminologie.</b>						
A-7.1.	Organiser des rencontres regroupant le corps professoral et enseignant du programme.	É-2023 En continu	Direction d'unité Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.2.	Créer des tableaux de correspondance entre les cours du programme, les objectifs du programme et les compétences à développement selon les exigences de formation de l'OPCQ.	É-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.3.	Faciliter la connaissance et la compréhension globale du programme chez le corps professoral et enseignant.	A-2023	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
A-7.4.	Répertorier les pratiques en matière de plans-cadres à l'Université Laval.	A-2023	Direction d'unité Direction de programme Personnel à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>R8 - Que l'on respecte le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.</b>						
A-8.1.	Respecter le Règlement des études quant à la composition du comité de programme.	A-2023	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire				Section consacrée au suivi qui sera assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyens (CISPAD), 18 mois après la présentation au Conseil universitaire		
N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable	État d'avancement	Si réalisée : précisez les effets sur le programme Si en cours : précisez les raisons du retard et les effets escomptés au terme Si abandonnée : indiquez les raisons et précisez si autres actions et leurs effets	Commentaires du CISPAD
			Direction de programme			
<b>S1 - Que l'on évalue la possibilité de modifier le processus de sélection des candidates et des candidats, en vue de diversifier l'effectif étudiant.</b>						
AS-1.1.	S'informer sur les processus de sélection existants.	A-2023	Direction facultaire Direction de programme Personnel à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-1.2.	Établir le portrait actuel, en matière de diversité, des étudiantes et des étudiants admis au programme.	H-2024 En continu	Direction de programme Personnel à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-1.3.	Revoir les stratégies de recrutement en vue de diversifier l'effectif étudiant.	A-2023	Direction de programme Responsable de promotion et d'information sur les études Conseillère à la gestion des études			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>S2 - Que l'on poursuive les efforts afin de diversifier les milieux de stage.</b>						
AS-2.1.	Ajouter des ressources dédiées à la bonification des milieux de stage.	A-2023	Direction d'unité			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.2.	Organiser des rencontres avec les milieux plus difficilement accessibles.	A-2023	Direction de programme Équipe de formation pratique			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-2.3.	Maintenir l'offre de milieux de stage dans l'Est du Québec.	A-2023 En continu	Équipe de formation pratique			RÉSERVÉ AU CISPAD
<b>S3 - Que l'on poursuive le développement des compétences en intervention chez les étudiantes et les étudiants.</b>						
AS-3.1.	Bonifier et diversifier les méthodes d'évaluation, particulièrement l'évaluation des habiletés de communication orale.	A-2023 En continu	Direction de programme			RÉSERVÉ AU CISPAD
AS-3.2.	Bonifier et diversifier les activités d'apprentissage dans les cours.	A-2023 En continu	Direction de programme Corps professoral et enseignant			RÉSERVÉ AU CISPAD

## **6. Remerciements**

La doyenne de la Faculté des sciences sociales remercie toutes les personnes qui ont participé au processus d'évaluation périodique du baccalauréat en criminologie.

Ses remerciements vont particulièrement à M. Markus Herrmann, vice-doyen aux études, à M<sup>me</sup> Nadine Deslauriers-Varin, directrice du programme et à M<sup>me</sup> Renée Brassard, directrice de l'École de travail social et de criminologie. Les remerciements sont aussi adressés aux membres du comité de programme, à M<sup>me</sup> Sophie Goulet, agente de recherche et de planification à la Faculté des sciences sociales, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux consultations et rencontré les spécialistes externes. Enfin, la doyenne tient également à transmettre ses remerciements aux spécialistes externes, M<sup>me</sup> Céline Bellot de l'Université de Montréal et M. Bastien Quirion de l'Université d'Ottawa, ainsi qu'aux membres du CIEP et à l'équipe du Bureau de la qualité des programmes.

**Aurélie Campana, doyenne**

**Faculté des sciences sociales**